

Avis de Course

Le Trophée « La SAILTICA » 1^{ère} édition

1^{ère} épreuve
La Transgascogne 2012
Pornichet / San Vicente de la Barquera / Pornichet

du 10 au 20 mai 2012



T R O P H É E
SAILTICA

Organisée par :

L'association « LA SAILTICA »

Espace Camille FLAMMARION

7 Boulevard de la République

44 380 PORNICHET

Tél : 06 30 24 55 86

Email : sailtica@sailtica.fr

1 ORGANISATION

L'épreuve est organisée par l'association « LA SAILTICA » représentée par son président Alain BERTELOOT, dont le siège est situé « Espace Camille Flammarion, 7 Boulevard de la République, 44360 PORNICHET », conjointement avec l'APCC voile sportive, club affilié à la Fédération Française de Voile, représentée par son président Jean Pierre CORDONNIER, dont le siège est situé « 1 rue de la Noé, 44321 NANTES » et le Club Nautique de SAN VICENTE de la BARQUERA.

2 REGLES APPLICABLES

- o Les Règles de Course à la Voile, I.S.A.F. 2009 – 2012,
- o Les R.S.O. catégorie 3 monocoques et multicoques édition 2012, avec radeau de survie.
- o La partie B du règlement du R.I.P.A.M. qui s'appliquera entre 21h et 6h du matin.

3 PUBLICITE

Le port de la publicité de l'organisateur est obligatoire.

Cette publicité doit être lisible et maintenue en état depuis la confirmation de l'inscription, au départ de Pornichet, jusqu'à la proclamation des résultats.

4 BATEAUX ADMIS A COURIR

4.1 L'épreuve est ouverte aux monocoques et multicoques, désignés ci-dessous, munis de leur certificat de jauge respectif en cours de validité:

- MONOCOQUES jauge HAN (OSIRIS), longueur minimum 8,50m, catégories D, E, F, G, R3 et R4, groupe de base de 18 à 34 brut de la table HN.
- MONOCOQUES jauge I.R.C, longueur minimum 8,50m, catégories de I.R.C.1 à I.R.C.5, dont le TTC est compris entre 0,940 et 1,075.
- MULTICOQUES, jauge Multi2000, longueur minimum 9m.
- CLASS40
- MONOTYPES Divers

4.2 Le nombre total de bateaux admis à participer est **limité à 50**.

L'autorité organisatrice se réserve le droit de rejeter ou d'annuler une inscription conformément à l'article 76.1 des règles ISAF.

Renseignement concernant la **jauge HAN FRANCE**, s'adresser à:
Maurice VIAUD, Tel : 06 61 98 66 03 ou 02 40 94 66 03

Renseignement concernant la **jauge I.R.C**, s'adresser à: **Yves Marie LEROUX** tél.: 06 80 74 68 36

Renseignement concernant la **jauge Multi2000**, s'adresser à : **Aymeric DE CHEZELLES** tel : 06 62 52 96 07

5 COMPOSITION DES EQUIPAGES

Les équipages seront composés :

- **au plus** du nombre maximum de personnes embarquées autorisé par l'acte de francisation du bateau,
- **au moins de 2 personnes**,
- Pour les équipages composés de 2 personnes au minimum, le bulletin de pré-inscription devra être renvoyé **avant le 15 avril 2012**, accompagné du CV nautique détaillé des 2 équipiers.

6 ADMISSION DES CONCURRENTS

6.1 Licence

Chaque membre de l'équipage devra présenter une licence 2012, délivrée par la F.F.Voile et visée par un médecin habilité.

Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros et justifier de leur appartenance à un club affilié auprès de l'ISAF « Member National Authority », Ou prendre une licence délivrée par la Fédération de Française de voile.

Les équipiers mineurs devront présenter une autorisation parentale en complément de la licence délivrée par la FFvoile.

6.2 Assurance

Le skipper devra présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile, couvrant matériel et équipiers pour la pratique de la voile en compétition.

6.3 Armement et équipement de sécurité

Les bateaux devront être en conformité avec les Réglementations Spéciales Offshore I.S.A.F. (R.S.O.) catégorie 3 monocoque et multicoque, avec radeau de survie.

6.4 Jauge

Le skipper devra présenter le certificat de jauge en cours de validité, correspondant à sa catégorie.

7 MODALITES d'INSCRIPTION

7.1 Le dossier de pré-inscription devra être complété et renvoyé, **avant le 15 avril 2012**, à l'adresse suivante : **L'association « LA SAILTICA » , Espace Camille FLAMMARION, 7 Boulevard de la République, 44 360 PORNICHET.**

7.2 L'organisation se réserve le droit d'inviter des équipages jusqu'au départ de la course.

7.3 La pré-inscription sera prise en compte dès la réception d'un chèque d'acompte représentant 50% de la somme totale du prix de l'inscription.

7.4 Montants des frais d'inscriptions :

- De 8,50 m à moins de 10 m : **300€**
- De plus de 10 m à moins 12 m : **350€**
- De plus de 12 m : **400€**

7.5 Pour une **pré-inscription avant le 31 décembre 2011 inclus**, **remise de 10%** sur le montant des frais d'inscriptions définis dans l'article 7.4.

7.6 Pour une pré-inscription **entre le 1^{er} janvier 2012 et le 15 avril 2012 inclus**, le montant des frais d'inscriptions définis dans l'article 7.4 sera appliqué.

7.7 Pour une pré-inscription **après le 15 avril 2012**, et dans la mesure où le comité d'organisation accepte l'inscription, le montant des frais d'inscriptions définis dans l'article 7.4 **sera majoré de 15%**.

Les chèques devront être émis à l'ordre de : **« L'association LA SAILTICA »**

8 OBLIGATIONS des CONCURRENTS

8.1 Présence des bateaux et des skippers dans le port de Pornichet :

8.1.1 Les bateaux devront être présent dans le port de Pornichet le **jeudi 10 mai à 24h00 au plus tard**

8.2 Briefings et réceptions officielles

8.2.1 La présence du skipper est obligatoire aux briefings officiels et aux réceptions officielles, ainsi qu'à la remise des prix (*voir programme de l'épreuve, article 10 de l'avis de course*)

8.3 Contrôles sécurité et jauge

- 8.3.1 Des contrôles de jauges et des équipements de sécurité seront effectués avant le départ de Pornichet.
- 8.3.2 La présence du skipper, ou de son représentant, est obligatoire à Pornichet le vendredi 11 mai et le samedi 12 mai de 9h00 à 19h00.

8.4 Pavillons partenaires

- 8.4.1 Lors de la confirmation des inscriptions à Pornichet l'organisation remettra à chaque concurrent une drisse équipée des pavillons partenaires et un pavillon de course contre un chèque de **caution de 200€** (*chèque libellé à l'ordre de : l'association LA SAILTICA*)
- 8.4.2 Cet équipement devra être mis en place et rester à poste de la confirmation de l'inscription jusqu'au départ, puis immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée du port d'accueil et ce jusqu'à la remise des prix.
- 8.4.3 Cet équipement devra être remis au PC course après la remise des prix, en échange du chèque de caution.

8.5 Balise de positionnement

Une balise de positionnement sera remise à chaque équipage contre un chèque de **caution de 300€**. Cette balise devra être fixée sur le bateau en respectant les instructions de la direction de course. Elle devra être remise au PC course après avoir franchi la ligne d'arrivée à Pornichet

9 EQUIPEMENT SPECIFIQUE OBLIGATOIRE

9.1 Pour tous les équipages :

- 9.1.1 Une radio VHF fixe 25 watts / 55 canaux équipée du système de secours en mer A.S.N. (Appel Sélectif Numérique), avec une antenne en tête de mât et une antenne de secours, le tout devant être en parfait état de fonctionnement.
- 9.1.2 Une **VHF portable de secours** en état de fonctionnement et sa housse étanche.
- 9.1.3 Chaque voilier devra être équipé d'un moteur en bon état de marche. Il devra prendre le départ avec une réserve de carburant lui permettant de parcourir au moins quarante milles à une vitesse de 4 nœuds.
- 9.1.4 Une **balise de détresse Sarsat Cospas est recommandée**.

9.2 En complément pour les équipages en double:

- Un **système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer »** équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer est obligatoire.

10 PROGRAMME DE L'EPREUVE

- **Jeudi 10 mai :**
 - de 14h00 à 20h00 confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge.
- **Vendredi 11 mai :**
 - de 9h00 à 18h00 confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge.
 - 18h00 **briefing Instruction de course** (*présence du skipper obligatoire*)
 - 19h00 **soirée officielle** des équipages (*présence du skipper obligatoire*)
- **Samedi 12 mai :**
 - de 9h00 à 15h00 confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge.
 - 11h00 **briefing météo**
 - 17h00 **départ de la 1^{ère} course**
- **Mardi 15 mai :**
 - **Remise des prix de la 1^{ère} course, suivi de la soirée officielle** (*horaires et lieux précisés ultérieurement*)

- **Mercredi 16 mai :**
- Briefing skippers (*horaire et lieu précisé ultérieurement*)
- **Jeudi 17 mai**
- Départ de la 2^{ème} course (*horaire et lieu précisé ultérieurement*)
- **Samedi 19 mai**
- Remise des prix en soirée , suivi d'un cocktail dînatoire (*horaire et lieu précisé ultérieurement*)

L'organisation se réserve le droit de modifier le programme ci-dessus, notamment en avançant le départ d'Espagne au mercredi 16 mai, si les conditions météo's y contraignent.

11 PARCOURS

1^{ère} course : Pornichet / San Vicente de la Barquera : **240 milles**
2^{ème} course : San Vicente de la Barquera / Pornichet : **240 milles**

12 CLASSEMENTS

12.1 : Les bateaux seront classés en fonction de leurs temps compensés, calculés en application du système « temps / distance ». L'application du CVL, pour la jauge HAN, sera précisée dans les instructions de course.

12.2 : L'organisation affichera, avant le briefing skippers (vendredi 11 mai), la liste des inscrits classés par groupes de classement. Deux groupes de classement seront déterminés par le président du comité de course en fonction du nombre d'inscrits, et ce dans chaque système de jauge HAN et IRC.
Les multicoques (jauge Multi2000) auront un classement séparé.

12.3 Il sera effectué pour chaque groupe, un classement par étape et un classement général. Les classements généraux de l'épreuve seront fait par addition des temps compensés de chaque étape.

12.4 : Les réclamations concernant les groupes HN, IRCet Multi2000 seront recevables avant 10h00 le samedi 12 mai 2012.

12.5 Un classement spécifique pourra être effectué pour une classe qui serait représentée par 5 équipages, au minimum, inscrits et ayant pris le départ.

12.6 : le classement de cette épreuve sera pris en compte pour le classement final du « **Trophée de la SAILTICA** » qui comprendra : **La première édition, en 2012** « Pornichet / San Vicente de la Barquera / Pornichet » et la **deuxième édition , en 2013** « Pornichet / Fowey/ Pornichet »

13 PRIX

13.1 : Des coupes ou lots seront remis aux équipages vainqueurs de chaque groupe de classement.

13.2 : Des lots complémentaires seront distribués à l'ensemble des équipages par tirage au sort ou selon des critères laissés à l'appréciation de l'organisation.

13.3 : A l'issue des 2 épreuves de « LA SAILTICA » un Trophée ainsi qu'un prix spécial seront remis à l'équipage classé 1^{er} de chaque groupe de classement.

14 RESPONSABILITE

Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques et de la compétence de son équipage de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer : **règle fondamentale 4 des RCV.**

Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel, par exemple, un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve et à **satisfaire à l'arrêté du 3 mai 1995**.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou décès, pendant toute la durée de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata .

La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultatifs et aléatoires, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément à la **règle fondamentale 1.1 des RCV** et aux dispositions internationales en vigueur.

15 DROIT à L'IMAGE

L'inscription de chaque concurrent au Trophée « **La SAILTICA** » vaut autorisation, pour l'organisateur, d'utiliser, pour les besoins de la promotion de l'évènement exclusivement, l'image des bateaux, skippers et membre d'équipages telle qu'elle pourra être captée dans les lieux publics, salle de presse, pontons, bateaux aux pontons, bateaux en navigation, bateaux accompagnateurs, ce sur tous territoires, tous supports, et pour une durée de deux ans maximum, le tout sous réserve de validation, par l'armateur, de chaque image utilisée. Au-delà des deux ans prévus ci-avant, les images ne pourront plus être utilisées qu'à titre de référence historique concernant l'épreuve au sein d'ouvrages ou d'articles de presse ou du site officiel de la compétition.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

16 ROUTAGE

Le routage est interdit.

Il faut entendre par routage, toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrents, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées et accessibles par tous.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

l'association LA SAILTICA

Email : sailtica@sailtica.fr

La direction de course

Email : directioncourse@sailtica.fr